

Le sport comme facteur de réinsertion des enfants privés de liberté

Date : 2 août 2016



Le droit aux loisirs pour les enfants privés de liberté

Le droit aux loisirs, dont le sport, est [un droit fondamental](#) de tous les enfants, y compris ceux en conflit avec la loi.

Les activités récréatives et culturelles sont d'ailleurs un élément clé dans leur **réinsertion** au sein de la société.

Il est important de rappeler que la vocation de la **justice juvénile** est éducative avant d'être punitive. Celle-ci doit poursuivre des objectifs spécifiques, car les enfants ont droit à une protection particulière au vu de leur vulnérabilité, de leur personnalité en développement et de leurs besoins particuliers en éducation.

La [Convention relative aux droits de l'enfant](#) prévoit d'ailleurs que la **détention des enfants** ne doit être qu'« *une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible* ».

Les enfants privés de liberté ont « *droit à un nombre d'heures approprié d'exercice libre par jour, en plein air si le temps le permet, au cours desquelles il reçoit normalement une éducation physique et récréative.* » ([Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté](#)).

Le sport, la culture et l'art comme facteur de réinsertion

La congrégation des [Tertiaires Capucins](#), organisation membre du réseau BICE, mène en **Colombie** et en **Equateur** de nombreuses activités sportives, culturelles et récréatives ; autant d'activités permettant une meilleure réinsertion des jeunes dans la société.

Tout au long de l'année, les adolescents participent à des activités sportives, montent des **pièces de théâtre** et participent à des concours de peinture, de musiques et de danses traditionnelles.

Ces activités ont un double objectif :

- Répondre aux besoins de développement et de bien-être des jeunes
- Aider les jeunes dans leur réinsertion et leur projet de vie

Grâce à ces activités les jeunes regagnent peu à peu une maîtrise de soi, une **capacité d'empathie** et une meilleure faculté à interagir socialement avec autrui. Ils arrivent également à davantage **exprimer leurs sentiments**.

Comme en témoignent les équipes des **Tertiaires Capucins**, des changements significatifs s'opèrent progressivement dans le comportement de ces jeunes : *« le fait que ces activités sportives et ludiques se déroulent dans une institution et soient obligatoires, a rendu au départ le comportement des jeunes très négatif. Ils étaient tendus, nerveux, peu volontaires. Mais au fur et à mesure nous avons observé un changement positif à la fois dans leur comportement et dans leur motivation à participer. Les jeunes sont devenus au fil des séances plus dynamiques et motivés. C'est très encourageant »*.

Convaincus que les activités ludiques et sportives contribuent - en parallèle de mesures éducatives – à une meilleure réinsertion de ces jeunes dans la communauté, le BICE et ses partenaires en Amérique latine et en Afrique intègrent depuis plusieurs années cette dimension dans leur programme [Enfance Sans Barreaux](#) visant à accompagner et aider les enfants en conflit avec la loi.